



Hub School Vincennes 19-21 rue Diderot 94300 Vincennes contact@hubschool21.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur de l'école est établi et revu annuellement par l'équipe éducative de Hub School Vincennes.

Il prend en compte les droits et les obligations de chacun des membres de la communauté éducative (parents, enfants, enseignants, intervenants) et détermine les règles de vie collective qui s'appliquent dans l'enceinte de l'école.

Il rappelle les règles de civilité et de comportement, de tenue, d'assiduité, de tolérance, de laïcité, de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, le respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, de la protection contre toute forme de violence psychologique, physique, morale et verbale.

Sa stricte application s'inscrit dans le projet éducatif de l'établissement.

ENTRÉES, SORTIES et HORAIRES

L'entrée et la sortie se font par le 19 rue Diderot à Vincennes.

Horaires de l'école	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cours matin	8h30 - 11h30 (primaire) 8h30 - 12h (collège)		9h-12h	8h30 - 11h30 (primaire) 8h30 - 12h (collège)	
Pause déjeuner	12h - 13h30			12h - 13h30	
Cours l'après-midi	13h30 - 16h30			13h30 - 16h30	

1. Ne pas stationner en voiture devant l'établissement ni sur le trottoir
2. Accrocher les vélos à l'extérieur de l'établissement.
3. Les rollers et trottinettes pourront être gardés au sein de l'école. Un emplacement est prévu à cet effet sur la terrasse.
4. Pour des raisons de sécurité, les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.
5. En raison de la crise sanitaire, les parents ne sont plus autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école. Un adulte accueillera les enfants dès leur arrivée.

En attendant le début des cours, les élèves, selon leur âge, s'adonnent à des activités calmes: lecture de l'actualité, écriture, dessins... Un temps de méditation suivie de la présentation du programme de la journée est régulièrement proposé avant la répartition en groupes d'activités. Avant la sortie, un même regroupement permet de faire un point sur le déroulement de la journée et recueillir les feed-back de chacun.

La sortie des enfants s'effectue sous la surveillance et après autorisation d'un adulte, une fois que les locaux ont été rangés et remis en l'état. La personne en charge de venir chercher l'enfant attendra dans l'enceinte à l'extérieur de l'école et doit être munie d'une autorisation parentale et de sa pièce d'identité, s'il ne s'agit pas d'un des deux parents et/ou tuteurs légaux de l'enfant.



Hub School Vincennes 19-21 rue Diderot 94300 Vincennes contact@hubschool21.fr

ASSIDUITÉ, ABSENCE, RETARD, DISPENSE

Les parents doivent prendre toutes les dispositions nécessaires afin que leur enfant arrive à l'heure le matin et après la pause déjeuner pour les externes. En cas de retard, l'enfant rattrapera le travail dans la semaine.

Au delà de 15 min de retard le matin, l'enfant ne pourra plus entrer dans l'établissement et reviendra pour le début des cours de l'après-midi à 13h30. Pour l'après-midi, les élèves externes doivent revenir à l'école pour 13h30. Au delà de 13h45, l'enfant ne pourra plus entrer dans l'établissement et reviendra pour le début des cours à 8h30 le lendemain.

Les parents doivent également s'assurer qu'aucun enfant ne soit présent dans les locaux

- après 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- après 12h le mercredi

Il n'est pas autorisé de pénétrer ou de rester dans les locaux en dehors des horaires d'ouverture de l'école et sans la présence d'un membre de l'équipe pédagogique de Hub School Vincennes.

En cas d'absence prévisible, de maladie, de retard ponctuel, un message écrit doit être envoyé sur l'application Classroom le plus tôt possible et au plus tard avant 9h le jour concerné.

Un enfant présentant un risque de contagion et/ou présentant une température supérieure à 38 degrés C ne sera pas accepté au sein de l'établissement. Nous rappelons qu'il n'y a ni infirmerie ni couchage possible à l'école.

En cas d'absence pour maladie, l'enfant doit apporter un certificat médical justifiant de non contagiosité (obligatoire dans le cas de maladie contagieuse ou prolongée à partir de 8 jours).

Pour tout élève dispensé ou absent d'une séance de sport, un certificat médical est obligatoire.

Selon le cadre légal, en cas d'absence non justifiée de quatre demi-journées, consécutives ou non, dans le mois, un signalement à l'inspection académique est envoyé.

DATES des VACANCES et des REUNIONS PEDAGOGIQUES

La rentrée scolaire 2021-2022 est fixée au vendredi 3 septembre 2021 à 9h pour les élèves du CP à la 6ème inclus et à 13h30 pour les élèves de la 5ème à la 3ème inclus.

TOUSSAINT du jeudi 21 oct 2021 après la classe au lundi 8 nov 2021 au matin

NOËL du jeudi 16 déc 2021 après la classe au lundi 3 janv 2022 au matin

HIVER du vendredi 18 févr 2022 après la classe au mardi 8 mars 2022 au matin

PRINTEMPS du vendredi 23 avril 2022 après la classe au mardi 10 mai 2022 au matin

PONT DE L'ASCENSION du mercredi 25 mai 2022 après la classe au lundi 30 mai 2022 au matin

ETE vendredi 24 juin 2022



Hub School Vincennes 19-21 rue Diderot 94300 Vincennes contact@hubschool21.fr

Certaines journées seront libérées dans l'année pour que l'équipe pédagogique puisse se réunir et/ou se former : mercredi 1er et jeudi 2 septembre, vendredi 22 octobre, vendredi 17 décembre, lundi 7 mars, lundi 9 mai, lundi 27 et mardi 28 juin.

Une période de révisions de 15 jours sera mise en place en juin pour les élèves de 3ème passant le brevet des collèges : révisions intensives, gestion du stress, sophrologie et pratique de l'attention (en pleine nature si la météo le permet), sports.

Pour les élèves du Collège, à partir de la 5ème, un stage d'observation en milieu professionnel d'une semaine minimum est prévu à partir du 13 juin 2022. Les familles doivent d'abord chercher elles-mêmes le lieu du stage, l'école pouvant les y aider dans un deuxième temps si nécessaire. Une convention de stage sera établie à la demande des familles.

PAUSE DÉJEUNER 12h-13h30

Externes

Une autorisation écrite des parents est demandée lorsque l'enfant est externe de façon permanente, récurrente ou ponctuelle.

Demi-pensionnaires

La prise en charge des repas est assurée par l'équipe éducative secondée éventuellement par des parents ou grands-parents.

Deux options

.Lunch-box préparée par la famille et stockée dans le réfrigérateur de l'école.

.Repas partagés Share & Care ponctuels : aliments frais, de saison, apportés par chacun et partagés avec le reste du groupe

TIERS-LIEUX

Dans le cadre du projet pédagogique, de nombreuses activités, y compris la récréation, sont faites dans des « Tiers-lieux », à savoir : parc, jardin public, musée, Conservatoire, Fab Lab, entreprises

Le règlement de l'école s'y applique de la même façon qu'en son sein. Le port du tee-shirt ou du sweat-shirt de l'école est obligatoire durant les horaires scolaires et les déplacements.

En fonction des instructions ministérielles reçues, il peut être demandé aux enfants et/ou aux membres de l'équipe de porter un masque jetable ou lavable dans les tiers-lieux.



Hub School Vincennes 19-21 rue Diderot 94300 Vincennes contact@hubschool21.fr

Chaque parent, en signant ce règlement intérieur, autorise de façon permanente, le déplacement et la fréquentation de ces tiers-lieux.

UTILISATION DU NUMÉRIQUE - USAGE DE L'INTERNET - ECOLE A DISTANCE

L'utilisation de tablettes, ordinateurs et téléphones portables est autorisée uniquement pendant les heures de cours - **ce qui exclut les pauses du matin, du déjeuner et de l'après-midi** - et pour des usages uniquement à des fins pédagogiques. Les téléphones portables sont déposés dès l'arrivée des élèves dans un emplacement prévu à cet effet. Ils seront remis aux enfants en fin de journée.

Ils peuvent être utilisés ponctuellement à l'école, avec l'autorisation de l'équipe enseignante. Pendant les séances de sport, afin d'éviter la casse ou une utilisation inappropriée, les téléphones doivent être laissés éteints dans le sac de sport ou confiés au responsable du groupe.

Chaque enfant doit avoir un ordinateur portable personnel. Le cas échéant, un PC portable, disponible sur place, sera proposé à la location. Ces ordinateurs, propriété de Magic Makers et/ou de Hub School 21, doivent rester en permanence à l'école, rangés dans l'emplacement dédié. En cas de dégradation du matériel par un enfant, les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge des parents.

Une formation aux usages du numérique et de l'Internet est proposée par l'équipe pédagogique au fur et à mesure des apprentissages.

Il peut être proposé ou imposé par une crise sanitaire que des ½ journées de classe soient réalisées à distance, en ligne. Dans ce cas, les règles de l'école continuent à s'appliquer. Les enfants doivent se connecter aux sessions proposées à l'heure, en uniforme, respecter les temps de parole, utiliser leur véritable identité et activer leur caméra.

MATÉRIEL

Chaque enfant apporte une trousse avec le matériel scolaire (stylos, gomme, compas, règle, rapporteur et colle...), dont le contenu doit être vérifié et remplacé au minimum à chaque période de vacances scolaires. Une liste des fournitures scolaires est donnée en début d'année puis le complément sera ensuite commandé de façon groupée et facturée aux familles..



Hub School Vincennes 19-21 rue Diderot 94300 Vincennes contact@hubschool21.fr

Par souci d'hygiène, une paire de chaussons ou chaussures d'intérieur (baskets usagées mais propres par exemple) est conservée à l'école et portée par les enfants et les adultes dès leur entrée dans les locaux. A défaut, tous ceux qui pénètrent dans l'établissement, adultes ou enfants, enlèvent leurs chaussures d'extérieur et/ou portent des sur-chaussures qui leur sont prêtées.

Une tenue adaptée est à apporter dans un sac, pour les activités sportives et peut être laissée à l'école

- **jogging ou bermuda de sport (selon la météo)**
- **baskets de sport (éviter les chaussures type Converse)**

Un casque audio personnel est demandé à chaque enfant pour le travail en autonomie.

En fonction des instructions ministérielles reçues, il peut être demandé aux enfants et/ou aux membres de l'équipe de porter un masque jetable ou lavable pendant le temps scolaire. Il est de la responsabilité de chaque famille de fournir à son enfant la quantité de masques nécessaires et de les laver ou jeter après usage.

De même, chaque intervenant de l'école est responsable de suivre les instructions reçues du Ministère, d'apporter, de porter et d'entretenir les masques utilisés pour son usage personnel pendant les temps passés avec les enfants, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.

Les parents, les adultes ou les accompagnants, s'ils pénètrent dans les locaux de l'école ou participent à des activités sur le temps scolaire, doivent également se conformer aux instructions reçues du Ministère de la Santé et/ou de l'Education Nationale et suivre les instructions données dans ce règlement.

BESOINS PARTICULIERS

Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place dans les cadres spécifiques de maladie (diabète, allergie...) : les médicaments sont alors stockés dans un endroit sécurisé.

Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) est mis en place pour les troubles spécifiques des apprentissages.



Hub School Vincennes 19-21 rue Diderot 94300 Vincennes contact@hubschool21.fr

Les frais consécutifs à la mise en place de ces accompagnements n'étant pas inclus dans les frais de scolarité pourront être définis avec la famille en fonction des besoins de l'enfant.

Il est demandé à chaque famille de nous signaler, avant l'inscription de l'enfant, tout trouble spécifique des apprentissages ou du comportement, ainsi que la prise en charge en cours ou, le cas échéant, les démarches engagées.

En cas de séparation, l'accord des deux parents est obligatoire pour valider l'inscription de l'enfant.

La transparence en ce qui concerne les difficultés et les besoins des enfants est requise. A défaut, Hub School 21 pourra prononcer une rupture du contrat de scolarité. Le trimestre engagé reste dû dans son intégralité.

Un rendez-vous avec le médecin scolaire est obligatoire pour chaque enfant après son entrée définitive à l'école. Il sera ensuite proposé chaque année aux familles.

RESPECT DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

- **Respect des personnes**

L'enfant s'engage à avoir un comportement citoyen en respectant les règles de politesse et de bienséance en refusant toute forme de violence (physique, morale, verbale). Calme, attention, soin, entraide, respect d'autrui, partage, sont des valeurs incluses et développées dans le projet pédagogique de l'école.

Il est interdit aux enfants d'apporter à l'école tout objet dangereux ou susceptible de l'être (ciseaux, couteaux, canifs, cutter...).

- **Respect des biens**

Chacun est responsable de ses affaires et de son matériel personnel. L'École décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation. Il est conseillé de ne pas apporter à l'école d'objets de valeur.



Hub School Vincennes 19-21 rue Diderot 94300 Vincennes contact@hubschool21.fr

Chacun s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition (meublier, manuels scolaires, livres de bibliothèque, matériel numérique, fournitures...). Toute dégradation entraînera un dédommagement par les familles.

- Respect de l'environnement – des espaces partagés (jardin, couloir, toilettes)

Afin de préserver la qualité du cadre de vie (bâtiments, espaces verts), il est rappelé que le jardin de l'école n'est pas un lieu de récréation mais un lieu de détente et de projets.

Chacun doit s'engager à modérer le volume sonore, dans le respect de la quiétude de l'immeuble.

- Respect des consignes de sécurité

Aucune personne de l'École n'est autorisée ou habilitée à administrer des médicaments (sauf dans le cadre d'un PAI) (BO n°27 de 1993). Aucun médicament ne doit être laissé dans la poche ou dans le sac de l'enfant.

En cas d'accident, l'équipe enseignante fait appel aux services d'urgence et la famille est prévenue immédiatement. Seules les personnes mentionnées sur le document remis en début d'année sont habilitées à venir chercher l'enfant.

Les enfants accueillis à l'école doivent être dans un état de santé et de propreté compatibles avec les exigences de la scolarisation.

Des exercices de sécurité ont lieu régulièrement suivant la réglementation en vigueur.

TENUE

Il est demandé aux enfants de porter une tenue correcte et adaptée à l'école : jupe, short ou T-Shirt trop courts, décolletés... ne sont pas acceptés.

Tous les enfants ont un tee-shirt et un sweat-shirt aux couleurs de l'école. Les enfants doivent porter l'un et/ou l'autre pendant toute la durée du temps scolaire, que ce soit dans les locaux de Vincennes, lors des visioconférences, des déplacements, des voyages, des séances de sport ou lors des sorties. Les vêtements doivent être propres et lavés régulièrement.

Les cheveux des enfants sont attachés toute la journée.



Hub School Vincennes 19-21 rue Diderot 94300 Vincennes contact@hubschool21.fr

Chacun, adulte et enfant, s'engage à suivre les instructions sanitaires ministérielles reçues, susceptibles d'évoluer en cours d'année, notamment en ce qui concerne le port du masque, le respect des gestes barrières, les règles de distanciation sociale, etc...

LAÏCITÉ et RESPECT DES OPINIONS DE CHACUN

Conformément à la charte de la laïcité à l'école - circulaire BO n° 2013-144 du 6-9-2013 - appliquée à l'ensemble des établissements publics, et au respect des opinions de chacun, le port de signes ou de tenues, le prosélytisme, par lesquels les enfants ou les adultes manifesteraient ostensiblement une appartenance religieuse ou politique sont interdits.

DROIT À L'IMAGE

Chaque personne dispose d'un droit exclusif de son image. L'école peut utiliser, à des fins pédagogiques ou de communication, les images numériques, enregistrements vocaux, vidéos, productions écrites ou artistiques.

Elles pourront être utilisées pour des photos de classe, des exposés, des articles dans la presse, des publications sur le site de l'école ou les réseaux sociaux. Lors de l'inscription et à ces fins, une autorisation est signée par les parents.

SANCTIONS

Chaque élève et chaque famille s'engagent à respecter le règlement intérieur de Magic Makers, affiché dans l'établissement, et celui de Hub School Vincennes.

Lorsque le comportement d'un élève perturbe **gravement et de façon durable** le fonctionnement de la classe et/ou de l'école :

1. La concertation est engagée avec l'enfant, ses responsables légaux, la direction de l'école, en lien avec l'équipe éducative,
2. Si malgré cette concertation, aucune amélioration du comportement n'est notée, une rupture de scolarisation en cours d'année sera prononcée.

En cas d'exclusion, le trimestre en cours est dû.



Hub School Vincennes 19-21 rue Diderot 94300 Vincennes contact@hubschool21.fr

ASSURANCES

Les familles ont le libre choix de l'assurance. L'école a souscrit une assurance auprès de la MAIF pour les risques subis par les élèves et les adultes.

Chaque famille doit fournir à l'établissement une attestation d'assurance scolaire au titre de la responsabilité civile afin de couvrir les éventuels dommages causés par l'enfant sur le temps scolaire, quel que soit le lieu d'apprentissage, que ce soit à Vincennes ou dans un tiers-lieu, en France ou à l'étranger.

Lors des déplacements à l'étranger, notamment en Europe, chaque enfant doit être muni de sa carte européenne d'assurance maladie, en cours de validité, et/ou justifier d'une couverture soins internationale.

INFORMATIONS

Les informations générales sont disponibles sur le site de l'école www.hubschool21.com et via les Newsletters.

DÉCLARATION À LA MAIRIE

Pour être en phase avec la réglementation (article R131-18 du code de l'éducation) , les parents doivent envoyer un courrier à la mairie de leur commune de résidence pour l'informer de leur choix d'inscrire leur enfant dans un établissement privé hors contrat.

Un modèle de courrier type vous sera proposé à l'inscription et à la réinscription. **Merci d'en envoyer une copie complétée au format numérique, à l'établissement en retour.**

RÈGLEMENT FINANCIER

Les frais de scolarité sont payables par versements mensuels, trimestriels, bi-annuels ou annuels. Ce montant n'inclut pas les frais d'inscription ou de réinscription (cotisations, assurances, fournitures, et sorties en région parisienne) payables avant la rentrée ainsi que les frais annexes (voyages scolaires, repas et location d'ordinateur).



Hub School Vincennes 19-21 rue Diderot 94300 Vincennes contact@hubschool21.fr

Les familles qui bénéficient d'une remise sur les frais de scolarité doivent communiquer chaque année la dernière attestation de leurs revenus (CAF, Impôts) permettant d'établir les tranches de frais de scolarité dont ils relèvent. En cas de séparation des parents, le calcul est effectué sur le cumul des deux revenus. Sans cette attestation, la tranche supérieure des frais de scolarité sera appliquée. Les bourses accordées et les réductions de frais de scolarité sont revues annuellement et accordées en fonction des fonds collectés par l'école auprès de ses soutiens (mécènes, fondations...).

L'école est soumise à la réglementation imposée par le Ministère de l'Education Nationale. En cas d'incapacité d'occupation des locaux, pour des raisons indépendantes de sa volonté (crise sanitaire nationale ou internationale ou pour tout autre motif imposé), une pédagogie à distance sera mise en place dans les meilleurs délais. L'école ne sera donc pas fermée et les frais de scolarité dûs continueront à courir.

Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité, quelle que soit la raison pour laquelle l'enfant ne poursuit pas sa scolarité à Hub School Vincennes.

SIGNATURES (rayer les mentions inutiles)

Monsieur :

Madame :

.Parent.s de l'Élève :

scolarisé.e à Hub School Vincennes

.Intervenant.e à Hub School Vincennes

certifie/ent avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'école et vouloir le respecter.

Fait à

date

Père

Mère

Élève

Intervenant.e

Pour Hub School Vincennes
Fanny PEISSIK RIBLIER
Directrice

Marie-Lorraine ITEL
Responsable pédagogique